**Fiche action : offre de tests au quotidien et opérations de dépistage collectif**

*Cette fiche action récapitule les principaux items permettant d’organiser une offre de tests au quotidien (OQ) ainsi que ceux auxquels se préparer en prévision de l’organisation d’opérations de dépistage collectifs (DC) au sein d’établissements d’enseignement supérieur. Sans précision les questions énoncées s’appliquent aux deux cas de figure. Les réponses apportées doivent être adaptées aux spécificités de chaque opération.*

*Elle peut être complétée par tout élément jugé utile par l’établissement.*

1. **DELIMITATION DU PUBLIC CONCERNE PAR L’OFFRE DE TEST/L’OPERATION DE DEPISTAGE EN LIEN AVEC LE FACTEUR A L’ORIGINE DE SON DECLENCHEMENT**
* OQ/DC : Identification du (des) public(s) concerné(s) : Etudiants / personnels / résidents
* DC : Périmètre de l’opération

(*Ce périmètre peut par exemple concerner l’ensemble des usagers d’une résidence universitaire, la population fréquentant un même bâtiment universitaire, les étudiants d’un même groupe/niveau… ; sur un même site, l’opération peut concerner les étudiants et personnels de plusieurs établissements)*

* DC/OQ : Evaluation du nombre de personnes susceptibles d’être testées
	+ OQ : *hypothèse proposée de nombre de tests hebdomadaires : environ 3 % de la population fréquentant l’établissement en moyenne quotidienne pendant la période considérée*
	+ DC *: en fonction de la population ciblée*
* DC : Durée prévisible de l’opération
1. **IDENTIFICATION DES LOCAUX NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE L’OPERATION**
* OQ/DC : Modalités d’organisation mono ou multi sites (en lien avec la délimitation du public concerné)
* Identification des locaux adaptés susceptibles d’être rapidement mis à disposition
	+ *OQ/DC : les CROUS peuvent être sollicités pour la mise à disposition de locaux*
	+ *Les locaux sont si possible situés à proximité de l’entrée de l’établissement afin de ne pas se faire croiser des personnes possiblement Covid+ et du personnel ; de taille suffisante (importance du volume d’air) avec une aération directe vers l’extérieur ; dotés d’un espace d’attente garantissant le respect de la distanciation. Les flux sont organisés pour éviter le brassage des personnes (si possible avec prise de rendez-vous ; et organisation de l’attente du résultat) ; mise en place d’un (d’) espace(s) de confidentialité, de sièges pour au minimum la réalisation du test, d’un point d’eau à proximité, de postes informatiques pour permettre la saisie dans les applications Si-DEP et Contact-Covid et l’impression du résultat du test par exemple*.
	+ *DC : si nécessaire prévoir des locaux supplémentaires à mobiliser par rapport à ceux mis en place pour l’offre au quotidien*
1. **MOBILISATION DES RESSOURCES**

*Ressources humaines*

* Détermination du nombre de personnes nécessaires pour assurer l’offre de tests au quotidien (OQ) ; prévoir les effectifs supplémentaires susceptibles d’être mobilisées pour conduire des opérations de dépistage (DC) en fonction du nombre de personnes susceptibles d’être testées et de la durée de chaque opération
	+ Identification des professionnels de santé autorisés à superviser l’opération et à accéder aux applications Si-DEP et Contact-Covid[[1]](#footnote-1)
	+ Détermination du nombre d’opérateurs nécessaires pour effectuer les tâches suivantes[[2]](#footnote-2) :
		- Accueil et saisie administrative (y compris dans Si-DEP) ;
		- Prélèvement et réalisation du test ;
		- Délivrance de messages de santé publique et communication du résultat du test et information sur la conduite à tenir selon le résultat (mesures de protection à mettre en œuvre) ;
		- Identification des sujets contact en cas de résultat positif au test.
* Mobilisation des personnels des SSU / des services de prévention :
	+ OQ/DC : S’assurer que les professionnels de santé peuvent accéder au service Si-DEP de saisie des résultats via e-CPS ou la carte CPS.
		- Les modalités de création d’une carte e-CPS sont présentées dans un court tutoriel accessible sur le site du ministère de la Santé : [frama.link/SIDEP\_PRO](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A__dispose.aphp.fr_u_0VZ0tCzWdI7DVnS2_SIDEP-5FPROFESSIONNELS-3Fl&d=DwMFAw&c=BMMjOd5rMwijTOshDELeaSyLbdw3FGdGqNcuGNpHb2g&r=heJIuKDCjZX5tuxZWQINwiKBo53-idgHXB3JOqgj_3w&m=om4qmzoIi7vnsHUYedbqmYMpmLvdZVnlRhbgqCwfzXs&s=3yGDv78A-Gf1zUBPegxojElojAuY3MSp6-S-P1v4h_o&e=)
		- Une création de compte d’accès à SI-DEP pour les professionnels de santé ne disposant pas de carte CPS et dans l’impossibilité de créer de carte e-CPS peut être réalisée avec un n°ADELI au lien suivant :

[https://questionnaire.aphp.fr/index.php/739712?lang=fr](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A__questionnaire.aphp.fr_index.php_739712-3Flang-3Dfr&d=DwMFAw&c=BMMjOd5rMwijTOshDELeaSyLbdw3FGdGqNcuGNpHb2g&r=Y-rcccjWoliWwNlA6Ql7YmJONfBQZUpfU-FP0VpzknY&m=vT58cVybAwW8fr1vss86ZRaNvKoJUcLirW9bwCgzBew&s=NVsrNKC7APiuaWwk10Tltd2uNRPen_mVqXgGyGf3_9Y&e=)

* + - Vérifier en amont que la connexion SIDEP est fonctionnelle, avec ou sans carte CPS
		- En cas de difficulté, les professionnels peuvent contacter le support SI-DEP au 0 800 08 32 34
	+ Il convient de s’assurer que du personnel est dédié au contact tracing
	+ Le reporting du nombre de tests réalisés dans l’application RIAC MESRI est organisé
* Recours complémentaire à des médiateurs de lutte anti-COVID :
	+ Si les médiateurs sont des professionnels de l’université ou des étudiants sous contrats, ceux-ci doivent réaliser une formation pour les autoriser à assurer les missions correspondantes (Tester-sensibiliser et Contact-tracing) ; il est recommandé d’identifier dès que possible des volontaires pouvant être mobilisés en cas de dépistage collectif, et de leur faire suivre la formation de médiateur dans la perspective d’une mobilisation éventuelle (DC)
	+ En cas de nécessité de recruter des médiateurs à l’extérieur de l’établissement, le Guichet unique Préfecture ARS pourra communiquer toutes informations utiles nécessaires à leur recrutement (OQ/DC).
* Recours complémentaire à des professionnels de santé libéraux (OQ/DC) :
	+ Identification/prise de contact avec les professionnels du territoire susceptibles d’être mobilisés
	+ Conclusion d’une convention (OQ) ou préparation de conventionnement permettant leur mobilisation (DC)

En cas d’insuffisance des ressources précédentes, recours à équipes mises à disposition par l’ARS (DC)

*Ressources matérielles :*

* Gestion prévisionnelle des approvisionnements de tests et d’équipements de protection individuels (*en lien avec l’approvisionnement nécessaire pour la réalisation de tests au moindre doute au quotidien*) ; il est recommandé de disposer dans un 1er temps d’un stock permettant de traiter 10% de la population fréquentant habituellement l’établissement pour couvrir à la fois les besoins de l’OQ et ceux d’un éventuel DC ; et de le réapprovisionner régulièrement en fonction de la consommation au cours des premières semaines et du délai pratiqué par les fournisseurs entre la date de la commande et celle de la livraison.
* Stockage
	+ *aucune condition de stockage particulière n’est requise pour les EPI*
	+ *pour les tests antigéniques, ceux-ci doivent être conservés conformément aux indications de la notice[[3]](#footnote-3) - une attention particulière doit également être apportée au respect des conditions de température dans lesquelles ces tests peuvent être utilisés, particulièrement en cas d’utilisation des tests hors des murs (risque de faux positifs en cas de température trop basse).*
* Identification du matériel informatique nécessaire à la saisie administrative et à l’impression du résultat du test (*à dimensionner en fonction de l’importance de l’opération mise en œuvre*)
* Organisation des dispositions relatives à l’évacuation des déchets

*Les déchets biologiques doivent être évacués via la filière spécifique des déchets d’activité à risque infectieux (DASRI). Vérifier si le contrat DASRI le permet.*

1. **MODALITES D’INFORMATION ET DE MOBILISATION DES PUBLICS CONCERNES**
* Préparation de la communication à l’attention de la communauté universitaire
* Modalités d’information et de contact des publics concernés ; mobilisation des relais permettant d’assurer la participation la plus élevée possible à l’opération mise en œuvre
* Information des partenaires sociaux et des instances dialogue social
* Préparation des informations à communiquer en cas de résultats positifs (fiches de consignes Cf. kit de déploiement, coordonnées de la cellule territoriale d’appui à l’isolement)
1. Cf. Articles 25, 25-1 et 26-1 de l’arrêté modifié du 10 juillet 2020 [↑](#footnote-ref-1)
2. A titre d’information, la capacité de prise en charge d’une équipe de 7 personnes est d’environ 25 personnes par heure soit 170 à 180 tests par jour (2 + 3 +1 + 1 postes). Cette organisation type est adaptable en fonction de l’importance de l’opération à réaliser [↑](#footnote-ref-2)
3. A titre d’exemple, les tests ABBOTT, référencés dans le catalogue UGAP, doivent être conservés à un température comprise entre 2°C et 30°C [↑](#footnote-ref-3)